

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE CONQUET**

DATE DE CONVOCATION : Le 10 septembre 2015. DATE D’AFFICHAGE : Le 10 septembre 2015. NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 22 TRANSMIS A LA PREFECTURE LE : 25 SEPTEMBRE 2015 REÇU A LA PREFECTURE LE : 25 SEPTEMBRE 2015	<i>Le 17 septembre 2015, à 19h15, Le Conseil Municipal de LE CONQUET, légalement convoqué, s’est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marcel QUELLEC, premier adjoint suppléant le Maire absent. Etaient présents : tous les membres en exercice, sauf : Le Maire, X. JEAN, pvr à M. QUELLEC, S. SOUBIGOU, pvr à M. CAM, B. DREYFUS, pvr à Ph. GAY, I. JESTIN, pvr à Ph. BAZIRE. A. HUELVAN, absente excusée. R. COGUIEC et Ph. GAY sont désignés comme secrétaires de séance.</i>
--	---

Approbation du Compte-Rendu de la séance du conseil municipal du 8 septembre 2015.

Le compte-rendu est approuvé à l’unanimité (Ph. BAZIRE souhaite qu’il soit mentionné que, au sujet du programme d’entrée de ville, sa contestation portait sur le fond et l’absence d’approbation se l’opération et non sur la forme ; il souhaite également que soit signalée sa demande de débat au sujet du PLUI).

**Programme d’aménagement de l’entrée de ville :
Approbation formelle du programme ;
Attribution du marché d’aménagement de l’entrée de ville, après l’analyse des offres et la
proposition de la commission d’appel d’offres.**

Marcel QUELLEC et Jean-Luc MILIN rappellent la genèse du projet d’entrée de ville et ses principales caractéristiques.

- Etude diligentée au mandat précédent, le périmètre d’étude va de Poull Konk à Kerjean ;
- Enfouissement des réseaux aériens en 2012/2013
- Projet global réduit au regard des priorités identifiées par la municipalité et des capacités financières de la commune,
- Réunion de relance du dossier ouverte à l’ensemble des conseillers intéressés le 8 décembre 2014
- Programme présenté au Conseil municipal lors de la délibération du 9 mars 2015 sollicitant l’attribution de la DETR.
- Programme discuté lors des commissions de travaux / finances préalables au vote du Budget Primitif, pour élaboration programme d’investissement (cf notamment commission travaux du 19 mars 2015 et commission finances du 24 mars 2015).
- Programme retenu au budget de la commune approuvé le 31 mars 2015,
- Délibération spécifique approuvant ce programme et son inscription sur 2 exercices le 31 mars 2015,
- Programme à nouveau discuté et affiné en commission finances-travaux le 5 mai
- Présentation au public le 21 mai 2015.

- Consultation en juillet 2015 sur la base du programme adopté au budget primitif et plus précisément arrêté en commission le 5 mai
- Commission d'Appel d'Offres le 3 septembre.

Marcel QUELLEC précise enfin que les services de l'Etat, consultés, ont confirmé que la délibération du Conseil municipal mise à l'ordre du jour la semaine précédente aurait été parfaitement régulière.

Les objectifs de cette opération sont les suivants :

- Valoriser l'entrée de ville et reconquérir une qualité paysagère essentielle pour la qualité de vie des conquétois et l'attractivité de la commune;
- Calmer, réguler et sécuriser les flux de circulation automobile;
- Faciliter et sécuriser les déplacements doux des riverains comme des promeneurs.

Elle se traduira par un recalibrage et une reprise de la chaussée, par la création d'un cheminement accessible aux personnes à mobilité réduite en partie nord, la plantation de zones végétalisées et l'implantation d'une rangée d'arbres au sud de la voie.

Françoise BIDAN rend compte de la procédure de mise en concurrence réalisée et de la proposition d'attribution formulée par la commission d'appel d'offres.

Une consultation a été mise en œuvre dans le courant de l'été au regard du projet d'aménagement retenu par les élus.

Les résultats de cette consultation ont fait l'objet d'une séance de travail de la commission d'appel d'offres le 3 septembre 2015.

Le règlement de consultation, élaboré par l'équipe de maîtrise d'œuvre et le service marchés publics de la cellule ingénierie de la CCPI, prévoit d'attribuer le marché à la société mieux-disante, comme suite à une analyse des offres pondérée ainsi :

- prix : 40 %
- valeur technique : 60 %

5 offres ont été reçues; elles sont conformes aux documents de consultation et aux études de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

La commission d'appel d'offres a proposé d'attribuer le marché à la société mieux-disante, la société COLAS, dont la note est de 19.56 / 20 (note financière 18.89 – note technique 20).

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Marcel QUELLEC, suppléant le Maire,

Ouï les exposés de Marcel QUELLEC, de Jean-Luc MILIN, adjoint aux travaux et à l'urbanisme et de Françoise BIDAN, adjointe aux finances,

Après en avoir délibéré

- Approuve le programme d'aménagement de l'entrée de ville ;
- Attribue le marché afférent à la Société COLAS,
- Mandate le Maire pour mener à bien toutes les procédures et démarches relatives à cette opération.

à Le Conquet, le 17 septembre 2015

Le Maire,

Xavier JEAN